

LE FONDS EN EUROS INSTITUTIONNEL

D'ACMN VIE

SÉLECTION RENDEMENT

4,20%⁽¹⁾
NETS SERVIS EN 2009
4,60%⁽¹⁾ NETS
SERVIS EN 2008

• En 2010 •
3,50%
nets⁽¹⁾

“LA GESTION SÉCURITAIRE QUI A FAIT SES PREUVES POUR UNE PERFORMANCE MAÎTRISÉE DANS LE TEMPS”

- **Capital garanti à 100 %**
- **Taux Annuel Garanti 3,50% nets**
- **Participation aux Bénéfices⁽²⁾**

Sélection Rendement, créé en octobre 1984, géré par ACMN VIE, est un subtil alliage de sécurité et d'originalité. Sa gestion répond aux impératifs d'un actif général en euros : **solidité, liquidité et pérennité.**

Sélection Rendement est le **fonds en euros institutionnel** d'ACMN VIE, bénéficiant d'un historique de performances démontrant la qualité de sa gestion. Avec une **gestion diversifiée et qualitative**, cet actif général en euros vise à dégager un **rendement régulier** dans le temps en toute **sécurité**. Au 31 décembre 2009, son encours s'élève à **4,326 milliards d'euros**.

UNE DIVERSIFICATION DE QUALITÉ

● COMPOSITION

par catégories d'actifs	(au 31/12/2009)
Obligations	73,40%
Immobilier	7,00%
Actions	11,10%
Gestion alternative	8,50%

● NOTATION

Standard & Poors	(au 31/12/2009)
AAA	34,51%
AA	20,83%
A	36,54%
BBB	5,75%
BB et B	0,14%
Non noté	2,23%

LES GARANTIES OFFERTES

● GARANTIE DE MAINTIEN DU CAPITAL

Sélection Rendement vous fait bénéficier en permanence d'une garantie de maintien du capital.

Cette garantie vous assure en permanence le maintien de vos capitaux garantis en euros.

● LE TAUX ANNUEL GARANTI

Chaque année, ACMN VIE annonce le Taux Annuel Garanti (TAG).

Ce Taux Annuel Garanti, valable pour l'année en cours, est appliqué quotidiennement et vient ainsi augmenter au jour le jour les capitaux garantis en euros.

(1) Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Taux Annuel Garanti pour 2010 : 3,50% nets de frais de gestion et avant application des prélèvements sociaux.

(2) Distribution par l'assureur aux assurés d'une partie des bénéfices techniques et financiers réalisés au titre d'une année donnée sur le fonds en euros selon les dispositions énoncées aux conditions générales valant notice d'information des contrats des contrats d'assurance vie ou de capitalisation.